

ÉCOCENTRE



Saint-Alphonse-Rodriguez
votre monde en pleine nature



Sainte-Béatrix



OUVERTURE LE 8 MAI 2026

La municipalité de Sainte-Béatrix accueillera encore cette année, les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Sainte-Marcelline-de-Kildare, pour le partage de l'écocentre.

**Les résidents de Saint-Alphonse-Rodriguez
et de Sainte-Marcelline-de-Kildare**

peuvent avoir accès à l'écocentre de Sainte-Béatrix en présentant leur carte d'accès, qu'ils doivent se procurer à l'hôtel de ville de leur municipalité.

Les résidents de Sainte-Béatrix

peuvent être admis à l'écocentre, en présentant une preuve de résidence avec photo obligatoire, comme les années précédentes.

Pour connaître tous les détails,
suivez la page Facebook de la municipalité de
Sainte-Béatrix ou le site internet



www.sainte-beatrix.com



HEURES D'OUVERTURE

Mercredi, jeudi et samedi : 8 h à 15 h

Vendredi : 8 h à 17 h

**Nous nous réservons le droit de fermer la barrière d'accès 30 minutes
avant la fermeture, pour éviter le dépassement d'horaire.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Toutes les matières que vous transportez à l'écocentre doivent être triées à l'avance afin de les disposer efficacement dans les conteneurs appropriés.

Annuellement, vous pouvez apporter sans frais quatre (4) remorques* de 4'x8'x2' par matricule, ce qui équivaut à 64 pieds cubes chacune (total annuel de 256 pieds cubes).

Toutes les remorques supplémentaires seront facturées au coût de 50\$ chacune.

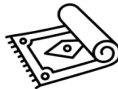
****Les branches, les feuilles, les boîtes en carton défaites et les vieux électroniques ne comptent pas dans les quatre remorques. C'est illimité!***

Les commerces ne sont pas admis au site et doivent faire affaire avec des dépôts spécialisés.

La fermeture de l'écocentre est prévue le 24 octobre, selon la météo. Surveillez nos médias sociaux cet automne, pour connaître la date officielle.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Ampoule fluocompacte, lampe au mercure
- Appareil électrique (grille-pain, perceuse, ventilateur, ...)
- Appareil électronique (ordinateur, téléviseur, imprimante, ...)
- Asphalte
- Baignoire, douche, lavabo, toilette
- Bardeaux d'asphalte
- Béton, brique, pierre
- Bois de tous genres (bûches, palettes)
- Boîte en carton défectueuse (quantité illimitée)
- Branche et feuille (quantité illimitée)
- Couvert de spa (coupé en morceaux)
- Électroménager (réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes...)
- Fil électrique, rallonge, lumière de Noël
- Matériaux de construction
- Métaux ferreux et non ferreux
- Meuble
- Plastique de tous genres (pédalos en morceaux)
- Pneu (avec ou sans jantes, maximum 19")
- Produit en verre
- Résidu domestique dangereux (peinture, huile usée, vernis, pile...)
- Tapis, toile de piscine



MATIÈRES ACCEPTÉES

APPORTE TES SERPUARIENS À L'ÉCOCENTRE

- Appareil cellulaire et téléavertisseur
- Console de jeu vidéo
- Dispositif d'affichage (téléviseur, écran d'ordinateur)
- Écouteur
- Imprimante
- Ordinateur de bureau
- Ordinateur portable
- Souris (avec ou sans fil)
- Système audio et vidéo
- Tablette électronique
- Télécopieur
- Téléphone conventionnel et répondeur téléphonique



Le recyclage de vos vieux électroniques (quantité illimitée) est supervisé par **ARPE Québec**, un organisme à but non lucratif qui s'assure des méthodes utilisées pour bien les recycler.

Voir le lien internet ci-bas pour en apprendre davantage et connaître tous les détails sur les électroniques admissibles :

www.recyclermeselectroniques.ca/gc/quoi-recycler

APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

GoRecycle est là pour assurer le recyclage responsable de ces types d'appareils réfrigérants :

- Réfrigérateur
- Climatiseur portatif & fenêtre
- Cellier et refroidisseur à vin
- Refroidisseur d'eau
- Congélateur
- Déshumidificateur



Si votre appareil réfrigérant ne fonctionne plus, apportez le à l'écocentre.

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

De nombreux produits à usage domestique utilisés couramment peuvent représenter un risque pour la santé et/ou l'environnement s'ils sont mal entreposés, mélangés ou éliminés de façon inadéquate. Ce sont les résidus domestiques dangereux (RDD).

Il est important de disposer des RDD de manière responsable lorsqu'ils sont désuets ou inutilisés en les apportant à votre écocentre dans leur contenant d'origine et leur étiquette respective. Les pictogrammes suivants nous permettent de bien identifier les RDD



TOXIQUE



CORROSIF



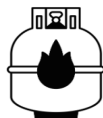
EXPLOSIF



IMFLAMMABLE

LA MAJEURE PARTIE DES RDD RÉCUPÉRÉS EST CONSTITUÉE DE :

- Accumulateur d'automobile
- Aérosol sous pression
- Ampoule fluocompacte et tube fluorescent
- Bonbonne de propane
- Décapant et dissolvant
- Huile usée
- Médicament
- Peinture et vernis
- Pesticide de jardins
- Pile
- Produit de piscine et de spa
- Produit nettoyant acide ou caustique
- Vieille essence dans un bidon



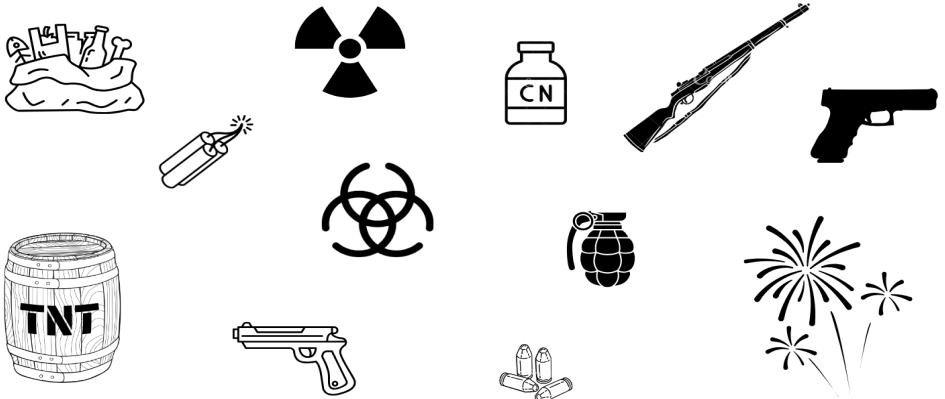
MATIÈRES REFUSÉES

- Amiante et tout produit en contenant
- Armes à feu, munitions, explosifs, feux d'artifice ou de détresse et dynamite
- BPC, cyanure et tout produit en contenant
- Carcasse d'animaux
- Déchet radioactif ou biomédicaux
- Ordures ménagères
- Terre contaminée
- Tous produits non identifiés par une étiquette lisible



Pour disposer des résidus domestiques dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens doivent faire appel à une firme spécialisée à leurs frais.

Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits.
Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.



L'ÉCOCENTRE

est situé au
1305, rang Sainte-Cécile
Sainte-Béatrix, J0K 1Y0

